



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°785) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLES BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION CFMO, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-22-149
EN DATE DU 04 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 75116 PARIS, d'organiser dans la salle Berlioz une répétition le 30 novembre 2021 de 9h à 16h et des mastersclasses le 31 mars de 16 h à 16h30 et le 14 avril 2022 de 9h30 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association du Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 75116 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 186 € TTC (cent quatre-vingt-six euros), afin d'organiser dans la salle Berlioz une répétition le 30 novembre 2021 de 9h à 16h et des masterclasses le 31 mars de 16 h à 16h30 et le 14 avril 2022 de 9h30 à 16h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220504-lmc1H9457H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/05/2022
Date de Publication : 04/05/2022